

# ALPES et VIRAGES

[www.alpesetvirages.com](http://www.alpesetvirages.com)

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

## ARTICLE 6 : assurance

Les voitures devront être couvertes par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages et vol sont exclues.

## ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité de la voiture avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Ils pourront refuser le départ à toute voiture non conforme aux règles de sécurité.

## ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra en faire usage selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

## ARTICLE 9 : déroulement

Cette randonnée **ne comportant aucune notion de vitesse ou de régularité, aucun chronométrage de parcours ne sera effectué**. Seuls des contrôles de passage seront effectués aux points de regroupement. Les horaires sont donnés uniquement à titre indicatif.

**Aucune assistance mécanique ou réparation d'aucune sorte ne sera assurée par l'organisation** : les participants s'engagent à solliciter leurs propres moyens d'assistance.

Un trophée ALPES et VIRAGES sera remis selon le parcours effectué : **BRONZE** pour 1, 2, 3 ou 4 étapes, **ARGENT** pour 5 ou 6 étapes et **OR** pour 7 étapes.

## ARTICLE 10 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne pourra être portée et ne sera donc pas admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

## ARTICLE 11 : modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

## ARTICLE 12 : annulation

En cas d'annulation de la randonnée "ALPES et VIRAGES 2025", les participants seront intégralement remboursés.

En cas de forfait des participants, **les honoraires d'organisation fixés à 200 € resteront acquis à l'organisation et les prestations de restauration et d'hôtellerie seront remboursées selon les règlements de chaque établissement.**

# ALPES et VIRAGES

randonnée sportive pour ALPINE A110

**17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025**



[www.alpesetvirages.com](http://www.alpesetvirages.com)

+33 631 847 804

17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025

PROGRAMME

## 4 journées de grand-tourisme en liberté sur les routes des rallyes des Alpes

mercredi 17 septembre

- 09:00** accueil des équipages
- 09:30 - 12:30** 1<sup>ère</sup> étape (125 km)  
*Opio, Vence, Levens, l'Escarène, Sospel, Turini*
- 14:30 - 18:30** 2<sup>ème</sup> étape (185 km)  
*Turini, Beuil, Guillaumes, St André, Digne les Bains*

jeudi 18 septembre

- 08:30 - 12:30** 3<sup>ème</sup> étape (145 km)  
*Digne, Guillaumes, Col de la Cayolle, Jausiers*
- 14:30 - 18:30** 4<sup>ème</sup> étape (160 km)  
*Jausiers, Col de Vars, Chorges, Barles, Digne*

vendredi 19 septembre

- 08:30 - 12:30** 5<sup>ème</sup> étape (165 km)  
*Digne, Noyers / Jabron, Séderon, Ribiers, Sisteron*
- 14:30 - 18:50** 6<sup>ème</sup> étape (210 km)  
*Sisteron, Rosans, Serres, Laragne, Thoard, Digne*

Samedi 20 septembre

- 08:30 - 12:30** 7<sup>ème</sup> étape (150 km)  
*Digne, Castellane, St Auban, Roquestéron, Castagniers*
- 14:30** remise des prix et clôture

17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025

REGLEMENT

### ARTICLE 1 : présentation

"ALPES et VIRAGES 2025" est une randonnée routière, organisée les 17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025, se déroulant sur routes ouvertes à la circulation sans aucune notion de compétition de vitesse ou de régularité. Les équipages recevront au départ un carnet de route portant les indications nécessaires au parcours de l'itinéraire.

### ARTICLE 2 : voitures admises

Sont admises les voitures ALPINE A110 des années 2018 à 2025 homologuées pour un usage routier. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le **minimum** de voitures requises est de **10** et le **maximum** de voitures admises est de **25**.

### ARTICLE 3 : engagement

Les droits d'inscription comprennent le carnet de route, les plaques rallye, la restauration (**apéritifs, vins et spiritueux exclus**) ainsi que l'hébergement en hôtel \*\*\*, fixés selon le barème ci-après pour 1 voiture, avec 1 ou 2 personnes.

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre	2 personnes 2 chambres
tarif	<b>1 200 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 700 €</b>

*participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande*

Les formulaires d'engagement devront être retournés dûment **remplis et signés**, accompagnés d'une **photographie de la voiture et des droits d'inscription**. La **date limite d'inscription est fixée au 17 août 2025**. Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part de l'organisation, les droits seront intégralement remboursés.

### ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation.

Un extincteur et un triangle de pré-signalisation sont obligatoires pour chaque véhicule.

### ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement. **Les conséquences des infractions au code de la route** ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et **restent à la charge des participants**.

17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025 BULLETIN d'INSCRIPTION

## EQUIPAGE / CREW

### Pilote / Driver

Nom / Name ..... Prénom / First Name .....

Adresse / Address .....

Téléphone - Phone + .....

mél / e-mail .....@ .....

### Copilote / Navigator

Nom / Name ..... Prénom / First Name .....

## VOITURE / CAR

Modèle / Model .....

Année / Year ..... Immatriculation / Number plate .....

Assurance / Insurance company .....

Numéro de contrat / Contract number .....

## ENGAGEMENT / REGISTRATION

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre 1 lit 2 lits	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

acompte 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire sur le compte

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

solde à l'inscription  au 1<sup>er</sup> septembre 2025  au départ  
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

chèque à l'ordre de : Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à ..... le .....

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - F R A N C E

17 - 18 - 19 - 20 septembre 2025 BULLETIN d'INSCRIPTION

## EQUIPAGE / CREW

### Pilote / Driver

Nom / Name ..... Prénom / First Name .....

Adresse / Address .....

Téléphone - Phone + .....

mél / e-mail .....@ .....

### Copilote / Navigator

Nom / Name ..... Prénom / First Name .....

## VOITURE / CAR

Modèle / Model .....

Année / Year ..... Immatriculation / Number plate .....

Assurance / Insurance company .....

Numéro de contrat / Contract number .....

## ENGAGEMENT / REGISTRATION

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre 1 lit 2 lits	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

acompte 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire sur le compte

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

solde à l'inscription  au 1<sup>er</sup> septembre 2025  au départ  
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

chèque à l'ordre de : Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à ..... le .....

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - F R A N C E